ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 343 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des accidents, dont certains mortels, surviennent de façon répétée autour de l'intersection Saint-Jean/de la Bataille Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du coroner a conclu que le virage à gauche sur la route 104 vers le chemin de la Bataille était périlleux et que le ministère des Transports du Québec devait intervenir de manière urgente;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police du Roussillon dénombre 64 accidents entre 2003 et juillet 2013 autour de l'intersection de la route 104 et du chemin de la Bataille Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de cette intersection contribue à l'instauration d'un sentiment d'insécurité et de peur chez les résidents de la région;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de la part des citoyens afin d'installer une signalisation adéquate à l'intersection Saint-Jean/de la Bataille Nord et Sud se font régulièrement, depuis près de quinze ans, et que rien n'est réalisé par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses résolutions du conseil municipal de la ville de La Prairie adoptées en 1999, 2003, 2007, 2009, 2010 et 2013 n'ont abouti à aucune action de la part du gouvernement du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministère des Transports du Québec qu'il agisse dans les plus brefs délais afin d'adopter les mesures adéquates pour assurer la sécurité des résidents et visiteurs qui empruntent l'intersection du chemin Saint-Jean/chemin de la Bataille Nord et Sud, ce qui consiste en l'installation de feux de circulation ainsi que l'installation d'un passage piétonnier protégé.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Stéphane Le Bouyonnec
Député de La Prairie

10 novembre 2013
Date de signature de l'extrait